Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Ancienne alimentation d'un moulin. Le propriétaire veut restaurer ce canal

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 221 Rue du Bourguet

Référence cadastrale : A95 et A279

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Non entretenu

- Description sommaire du bâtiment : canal du moulin

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- Historique

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 22 Route de Josbaig

Référence cadastrale : A637

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état
- Description sommaire du bâtiment : Croix sur mur de clôture

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEUS D OLORON

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- Historique

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 70 Rue du Bourguet

Référence cadastrale : A499

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : A restaurer

- Description sommaire du bâtiment : Lavoir

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):